

PRÉ-INSCRIPTION EN CRÈCHE

A partir du 6^e mois de grossesse

(Exemple : pour un accouchement prévu le 15/08, Pré-inscription à partir du 15/04)

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
et chaque jeudi de 8h30 à 19h30**

**Prévoir d'arriver avant 16h30 afin d'être assuré de pouvoir
effectuer votre démarche**

Merci de vous munir de toutes les PHOTOCOPIES des documents suivants :

- Copies des pièces d'identité du ou des responsable(s) et l'original du responsable présent
- Un certificat médical mentionnant la date prévue de l'accouchement ou l'acte de naissance de l'enfant si celui-ci est déjà né (aucune échographie ne sera acceptée).
- Livret de famille (pages des parents et des enfants) ou l'acte de mariage accompagné des actes de naissance de tous les enfants.
- L'attestation de PACS, jugement de divorce ou tout justificatif de procédure de séparation en cours.

POUR CHACUN DES PARENTS OU RESPONSABLES DE L'ENFANT :

Pour les salariés :

- Dernier bulletin de salaire

Pour les professions libérales ou indépendantes :

Tout document justifiant votre activité professionnelle :

- Extrait Kbis, URSSAF, INSEE, AGESEA, Maison des Artistes ou attestation de création d'entreprise de - 3 mois
- Facture client de - 3 mois émise par l'entreprise
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu

Autres situations :

- Attestation de formation, de congé parental ou de paiement de pôle emploi ASS/ARE

EN FONCTION DE LA SITUATION :

Pour les Locataires :

- Quittance de loyer des bailleurs sociaux, facture de consommation de – 3 mois ou échéancier du fournisseur d'énergie en cours (**aucune attestation ne sera acceptée**).

Pour les Propriétaires :

- Facture de consommation de – 3 mois ou échéancier en cours du fournisseur d'énergie (**aucune attestation ne sera acceptée**)

Pour les personnes en centre d'hébergement ou à l'hôtel :

- Attestation du centre d'hébergement ou de l'hôtel mentionnant depuis... à ce jour... et la dernière quittance de l'établissement

Pour les personnes ayant emménagé récemment :

- Bail de location ou titre de propriété (SIGNÉ) + facture de souscription du fournisseur d'énergie
- Possibilité d'ouvrir un dossier avec la Promesse de Vente ou une Attestation du bailleur social

(Précisant la date d'entrée dans les lieux)

Pour les personnes hébergées :

- Attestation de paiement de la CAF à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant,
- L'attestation d'hébergement précisant les coordonnées du ou des responsable(s) et du ou des enfant(s) hébergés datée de moins d'1 mois
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Un justificatif de domicile de -3 mois (voir les points 1 et 2) concernant l'hébergeant

Pour toute demande :

- Attestation de paiement de la CAF

LES FACTURES DE TÉLÉPHONE Y COMPRIS INTERNET NE SONT PAS DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE